

ATTESTATION D'INSTALLATION KIT VU

A retourner complété par email à:

homologation@emilfrey.fr

En vue de l'obtention de l'attestation d'adaptation réversible de VP en VASP et à joindre au « 3 en 1 » pour immatriculation sur Auto-Immat ou ANTS (SIV)

Nous soussignés la Société

Représentée par Mr - Mme

attestons avoir procédé dans les règles de l'art à la transformation du véhicule neuf non immatriculé de VP (5/7 places) en VASP (2 places) et ce, conformément à la notice de montage délivrée par le fournisseur du kit, la société Ets JOCQUIN.

Aussi, pour toute demande ultérieure de reconversion (de VASP en VP), nous nous engageons par la présente à respecter un délai minimum de 3 mois entre les dates d'immatriculation en VASP 2 Places et la demande de reconversion en configuration 5/7 Places.

Marque:

MITSUBISHI

Modèle:

Type:

N° de réception européenne(1):

CNIT(1):

Type Variante Version(1):

N° de série du véhicule:

PTAC(2):

kg

PTRA(2):

kg

Poids à vide:

kg

Poids maxi essieu AV(2):

kg

Poids maxi essieu AR(2):

kg

(1) Reprendre la valeur mentionnée sur la facture ou sur le PV des mines (« 3 en 1 »)

(2) Plaque constructeur du véhicule

N° de compte MITSUBISHI France:

Date:

Signature et cachet de l'entreprise